

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : K-VET OXYTETRACYCLINE 50 % POUDRE, Poudre pour solution buvable

Titulaire : HUVEPHARMA SA

Composition : Oxytétracycline (sous forme de chlorhydrate) 0,5 g - Excipient QSP 1 g

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/6424888 8/2017

Date de décision : 26/06/2017